

Bassin de Pompey... ...horizon 2030



6 enjeux

1 Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine

Il s'agit de développer les grandes fonctions urbaines d'un territoire aggloméré de près de 50 000 habitants. Outre travailler, consommer et résider, le bassin de Pompey doit s'affirmer comme un espace ouvert où l'on peut apprendre, se soigner et se divertir dans l'aire métropolitaine entre Nancy et Metz.

Ce rééquilibrage entre les différentes fonctions urbaines s'accompagne d'un nouveau déploiement économique plus équilibré entre le système productif local et l'économie du bien être et des loisirs. En effet, pour asseoir l'avenir de l'économie de notre territoire il importe d'amplifier sa diversité et encourager ses capacités de mutabilité et d'innovation.

2 Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité

Pour ne pas continuer à subir ce mouvement naturel de périurbanisation et être relégué comme tiers - espace sur l'aire métropolitaine, le bassin de Pompey se doit de structurer de nouvelles stratégies d'aménagement urbain et paysager coordonnées sur l'ensemble des communes, créer de nouvelles centralités avec un schéma d'équipements polarisants, sources d'attractivité.

3 Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement

Le bassin de Pompey bénéficie d'une localisation remarquable sur les principaux carrefours de transit Est et Nord européens. Désengorger le sillon lorrain nécessite à la fois de nouvelles infrastructures et des politiques publiques volontaristes en faveur des modes de transport fret et voyageurs alternatifs à l'automobile.

Il s'agit là aussi d'accompagner les nouvelles formes d'organisation du travail avec le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit et permettre l'accès des milieux économiques et sociaux à ces réseaux de communication sur tout le territoire.

4 Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité

La démarche préconisée par l'Agenda 21 oriente résolument la dynamique de développement économique et sociale du bassin de Pompey vers les objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de l'attractivité sociale du territoire, la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources du territoire.

C'est en agissant ensemble, communes et communauté de communes, que les orientations seront concrétisées.

5 Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, facteur de croissance démographique et garante de l'équilibre social et territorial des populations

La politique de l'habitat est au croisement des préoccupations économique, urbanistique et sociale des collectivités sur leur territoire. Le scénario ambitieux d'une relance de la croissance démographique de + 0,42 % par an choisi dans le 4ème Programme Local de l'Habitat du bassin de Pompey induit une offre de logements nouveaux à un rythme soutenu de 244 par an avec des caractéristiques adaptées à la demande des ménages, assurant la mixité sociale et générationnelle sur tout le territoire intercommunal.

6 Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire et asseoir sa gouvernance

Forgé par son histoire industrielle, le bassin de Pompey dispose d'une riche culture ouvrière et technologique. Aujourd'hui, malgré le renouveau économique et le brassage de populations nouvelles, le bassin de Pompey continue à perdre de la démographie. A l'ombre d'une ville flamboyante comme Nancy, le territoire ne manque pourtant pas de richesses naturelles, d'une offre culturelle intéressante et des services et loisirs diversifiés mais encore trop méconnus.

A l'échelle de son territoire et de son ambition, fort de son passé, le bassin de Pompey devra créer une identité territoriale plus marquée et rayonnante en valorisant ses atouts trop peu connus.

Se connaître et se faire connaître telle sera l'ambition d'une nouvelle politique promotionnelle du territoire.

Bassin de Pompey... ...horizon 2030



Le Bassin de Pompey en mouvement...

Une ambition, 6 enjeux

Un peu d'histoire...

1995/2001 : « Recréer la richesse sur le fond de vallée industriel »

Dès sa création en 1995, la Communauté de Communes met en œuvre à l'échelle de son territoire une politique active en faveur du redéploiement de l'économie de son bassin industriel, la recomposition urbaine et paysagère des communes, une politique environnementale exemplaire dans la valorisation et le tri des déchets ménagers, et devient Autorité Organisatrice de Transports (AOT) afin d'accroître la mobilité et rééquilibrer les services de transports en commun proposés sur l'ensemble des communes vers Nancy et développer les liaisons intra-bassin.

La Communauté de Communes a alors été le relais des enjeux de la politique nationale en faveur de la reconversion de l'industrie sidérurgique des années 80 et de la politique lorraine de résorption des friches industrielles, prolongée dans les différents contrats de Plan Etat/Région.

2001/2008 : « Redistribuer la richesse créée en faveur du développement des services à la population »

Ce nouveau projet intercommunal s'est fondé sur trois valeurs partagées entre les communes et l'intercommunalité : le progrès, la proximité, et la solidarité.

L'EPCI prend un nouvel élan en 2002 avec une intégration fiscale plus forte et le passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU) permettant de doter l'intercommunalité de nouvelles marges de manœuvre financières. C'est ainsi que de nouvelles politiques publiques ont été portées à l'échelle intercommunale :

- la politique petite enfance avec la création d'un pôle enfance regroupant différents modes de garde et de nouveaux services aux familles ;
- la politique de prévention et sécurité avec la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et d'une brigade intercommunale de police municipale ;
- la politique de l'habitat confortée par la délégation des aides à la pierre de l'Etat en 2007, et un programme local de l'Habitat opérationnel accompagné de moyens humains et financiers ;
- la politique de déplacement durable avec le lancement d'un premier PDU (Plan de Déplacement Urbain) volontaire ;

Un territoire
d'avenir au
cœur du SCOT
Sud-Meurthe
et Moselle

Aujourd'hui...

Une coopération Communes-Intercommunalité consolidée

Agenda 21: un outil au service du développement durable

Dès 2008, il a été proposé de revisiter et réorienter les politiques publiques intercommunales en lien avec les communes sous l'angle du développement durable. La décision prise par l'assemblée communautaire d'un agenda 21 territorial à l'échelle du Bassin de Pompey conforte la transversalité des programmes d'actions à mener et leur mise en cohérence à l'échelle intra-communautaire. Une nouvelle forme de gouvernance et de concertation s'installe sur le Bassin de Pompey.

Déploiement territorial économique et foncier

Avec le déploiement de l'action économique de la Communauté de Communes sur tout le territoire à travers la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités Economiques (ZAE), la dynamisation des commerces en centre ville ou encore le Programme Intercommunal d'Action Foncière (PIAF), la Communauté de Communes devient plus à même de porter une politique d'aménagement du territoire intercommunal dans ses diverses composantes fonctionnelles et spatiales.

Mutualisation des services et des moyens

Le maintien d'un niveau et d'une qualité de service sur l'ensemble des treize communes à moyen terme, et la nécessité de définir un schéma de mutualisation et d'organisation des services ont donné lieu à une reterritorialisation des missions de proximité. Pour assurer une gestion de qualité de l'espace public et des équipements, les prémices d'une plateforme de services centralisée en capacité à déployer une ingénierie publique équivalente sur tout le territoire, est créée.

Bassin de Pompey... ...horizon 2030



Une ambition territoriale commune

Marqué par son histoire et une reconversion réussie, le Bassin de Pompey est prêt à relever de nouveaux défis.

Territoire d'action, d'innovation et ouvert à ses territoires voisins, le bassin de Pompey s'engage dans une démarche prospective structurante afin d'inscrire ses politiques publiques dans le long terme et assure les leviers essentiels nécessaires à la dynamique de développement et d'aménagement territorial.

Territoire de compétences et d'intelligence par sa capacité à fédérer les acteurs publics et privés et anticiper les mutations, le bassin de Pompey se prépare à de nouvelles formes de gouvernance intra et supra territoriales pour asseoir des stratégies territoriales solidaires et pertinentes.

Le contexte de réforme territoriale et fiscale confirme l'importance de l'intercommunalité dans ses missions de mutualisation et de péréquation de la richesse locale.

Afin d'être acteur de son destin en terme d'aménagement du Territoire, une double ambition est portée par les exécutifs locaux pour faire du bassin de Pompey dans les vingt prochaines années :

- un **territoire d'équilibre** dans la métropolisation en cours.

En effet, une nouvelle structuration urbaine entre Metz et Nancy est à construire sur l'espace central et l'armature urbaine de Meurthe et Moselle Sud entre la ville centre Nancy, et les villes relais de Pont A Mousson, Toul et Lunéville, se transforme au profit des anciens bassins industriels. Le Bassin de Pompey entend être reconnu sur l'aire métropolitaine comme un pôle urbain d'équilibre dans lequel on peut certes travailler, consommer, habiter, mais aussi étudier, se divertir et se soigner.

- un **territoire singulier** et en mouvement qui continue à se différencier.

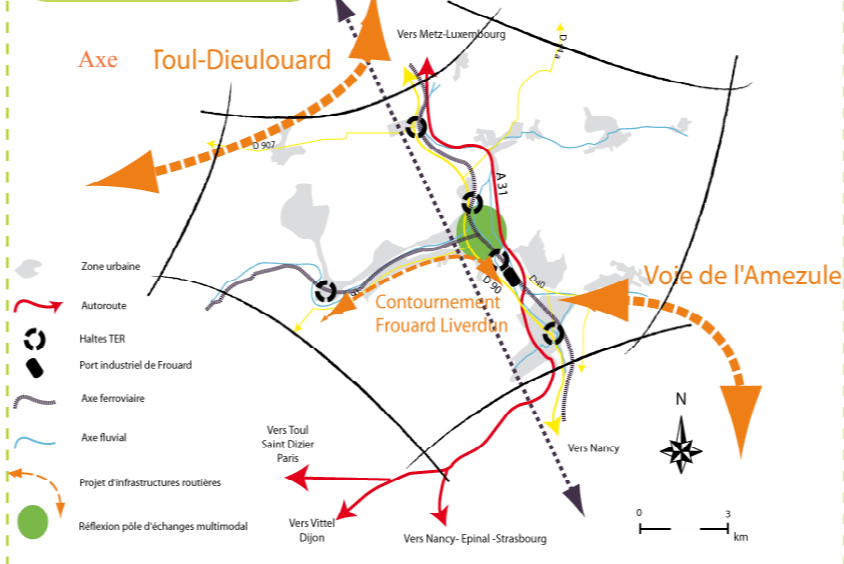
Le bassin de Pompey doit se forger une image nouvelle et durable, poursuivant ainsi son évolution vers un territoire d'excellence, en capacité à développer son attractivité économique, environnementale et sociale, et favoriser l'épanouissement de sa population.

Un pôle urbain d'équilibre

Une position géostratégique dans la métropolisation : 2^e pôle urbain après Nancy

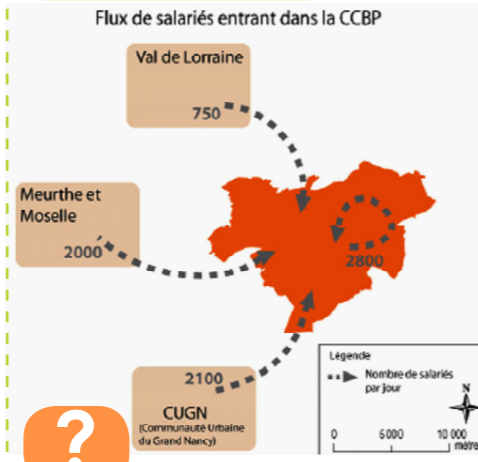


Une très bonne desserte Nord-Sud des projets de désenclavement Est/Ouest



Comment appuyer le développement et l'aménagement du bassin de Pompey sur le profil de «Pôle urbain» ?

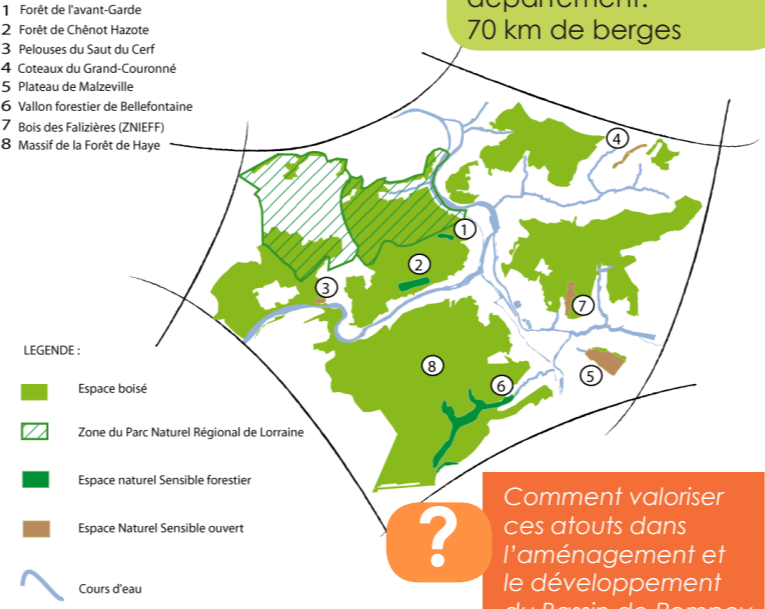
Une mobilité à deux échelles : 50 % des des flux intra-bassin et 50 % avec les territoires avoisinants



Quelle offre de transport pour assurer les fonctions de pôle urbain ?

Les liens étroits avec l'agglomération nancéienne en terme de « espace vécu » (travail, études, loisirs etc.) ne sont pas unilatéraux. En effet, pôle commercial et pôle d'emplois majeurs, le Bassin de Pompey attire notamment de nombreux actifs sur son territoire (27% des actifs résident une commune de l'agglomération nancéienne). Avec 36% des emplois occupés par des résidents du Bassin de Pompey, une logique de bassin de vie s'est aussi affirmée.

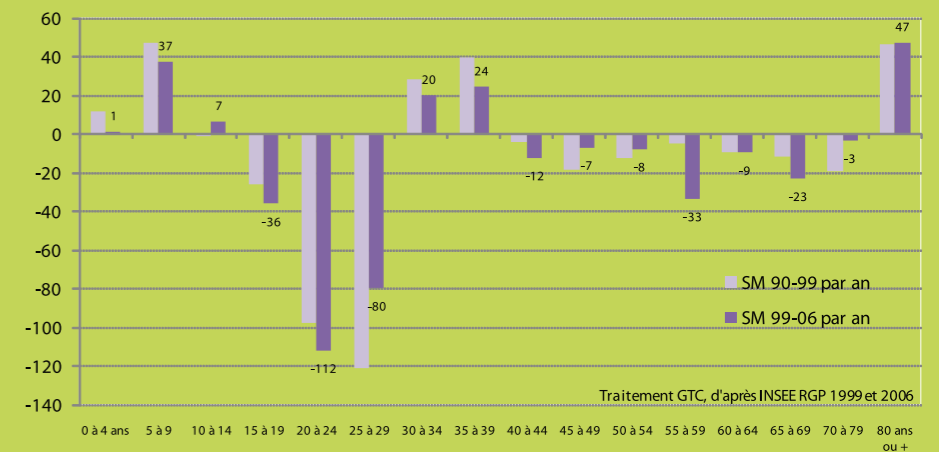
Des richesses naturelles remarquables : 10% des ressources communales en bois du département. 70 km de berges



Comment valoriser ces atouts dans l'aménagement et le développement du Bassin de Pompey et promouvoir son rayonnement ?

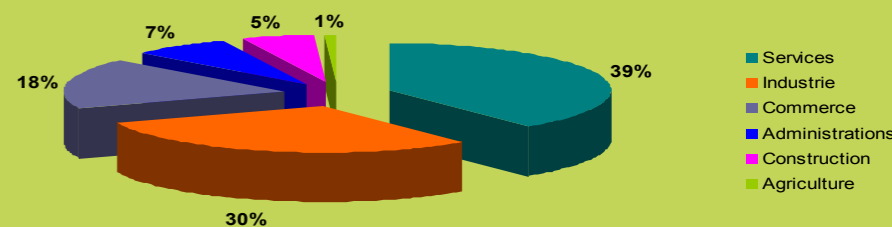
Un territoire singulier d'excellence

Malgré une baisse de la population nettement moins forte (-0,3% entre 1999 et 2006), le territoire demeure insuffisamment attractif pour les jeunes ménages et le vieillissement s'accroît.



Comment répondre à ces évolutions sociodémographiques ? Quelle dynamique urbaine porter pour accroître la production de logement et dynamiser l'offre ?

- Des emplois principalement dans le tertiaire et l'industrie
- Une forte croissance du nombre d'emplois ces 15 dernières années liée à la reconversion sidérurgiques et au redéploiement d'activités



Comment poursuivre cette dynamique, l'asseoir sur la mixité de l'économie locale ?

Une offre de services (public, privé, associatif) & équipements (public) diversifiée mais laissant apparaître des manques : éducation secondaire et supérieure, formation. Une vie associative et une offre culturelle denses mais peu coordonnées. Une offre en matière de santé importante et diversifiée qui doit s'adapter aux évolutions démographiques du territoire.

Quel rôle dans l'attractivité et le développement du territoire ?

Equipements & services

- 137 places de crèche
- 350 assistantes maternelles
- 4 collèges
- 1 lycée professionnel
- 0 lycée général
- 89 commerces de proximité
- 1 pôle commercial d'envergure
- Une offre de santé importante et équilibrée

